

Programme de formation

**Intitulé de la formation : FORMATION « GESTION DE SYNDIC DE COPROPRIETE »
(conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)**

FORMATRICE : Mme BONNAUD

Objectifs du module :

Permettre de :

- ▶ Maîtriser la gestion administrative, juridique, technique et financière de la copropriété.
- ▶ Développer les compétences comportementales et organisationnelles d'un gestionnaire de copropriété efficace.

Public et pré requis :

- Taille du groupe : minimum 3 à 12 personnes
- Type de public : Gestionnaires souhaitant structurer et valider leur pratique
- Niveau de connaissance préalable requis : Connaissance en droit immobilier et en comptabilité gestion

Modalités techniques et pédagogiques :

- Supports et matériels utilisés : Outils informatiques
- Documents remis : Dossier pédagogique
- Intervenant : Professionnel de l'immobilier

Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Evaluation des compétences

Modalités d'évaluation : Questionnaire d'évaluation de la formation

Modalités de déroulement :

Durée : 14 heures

Date : à définir

Coût : 480€ / personne

Lieu : CFP Montplaisir

Contenu détaillé et séquencé de l'action :

La gestion budgétaire de la copropriété

JOUR 1

- Loi SRU,
- Engagement des dépenses,
- Les charges du syndicat, leur répartition et autres opérations,

JOUR 2

- Le budget de la copropriété,
- La gestion de la trésorerie,
- Le financement de la gestion et travaux,
- Le recouvrement des charges de copropriété,
- La gestion des mutations des lots
- L'approbation des comptes